

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
PERPIGNAN
4 Rue André Bosch

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

66000 PERPIGNAN

Concernant :	Dépôt effectué par :
! S.A.R.L.	! S.A.R.L.
! N.D.K.	! N.D.K.
! AVENUE MARECHAL JUIN ET	! AVENUE MARECHAL JUIN ET
! ROUTE D'ELNE	! ROUTE D'ELNE
!	!
! 66000 PERPIGNAN	! 66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 379 492 374

<5011/90B740>

Pièces déposées le 08/03/1996

Numéro : 960945

! COPIE REQUETE & ORDONNANCE DU 07/03/1996	!
! - NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS	!

! Coût du dépôt :	140,45 Francs.	!
! Dont T.V.A. :	17,50 Francs.	!

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

Le Greffier,

N°126

ORDONNANCE

- - - - -

Nous, Augustin VERDAGUER, Président du Tribunal de Commerce de Perpignan et des Pyrénées Orientales, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

VU les dispositions de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966,

NOMMONS :- FIDUCIAIRE DE FRANCE à 34000 MONTPELLIER
domicilié à Représenté par M Cornut Michel
742, Rue des Apothicaires Parc Euro medevie

en qualité de commissaire aux apports, avec mission de :

- vérifier les apports de l'ensemble de son actif et des éléments de son passif devant être effectués par :

. la Société Civile FINANCIERE TRESSOL-CHABRIER, au capital de 10.000,00 francs, dont le siège social est à 34 BEZIERS, 29, avenue du Maréchal Juin, immatriculée au RCS de BEZIERS sous le numéro D 378 628 929,

à

. la SARL N.D.K. au capital de 3.151.530 francs, dont le siège social est à 66000 PERPIGNAN, Avenue du Maréchal Juin et Route d'Elne, immatriculée au RCS de Perpignan, sous le numéro B 379 492 374,

en vue de la fusion par absorption devant intervenir entre la Société Civile FINANCIERE TRESSOL CHABRIER et la SARL N.D.K.

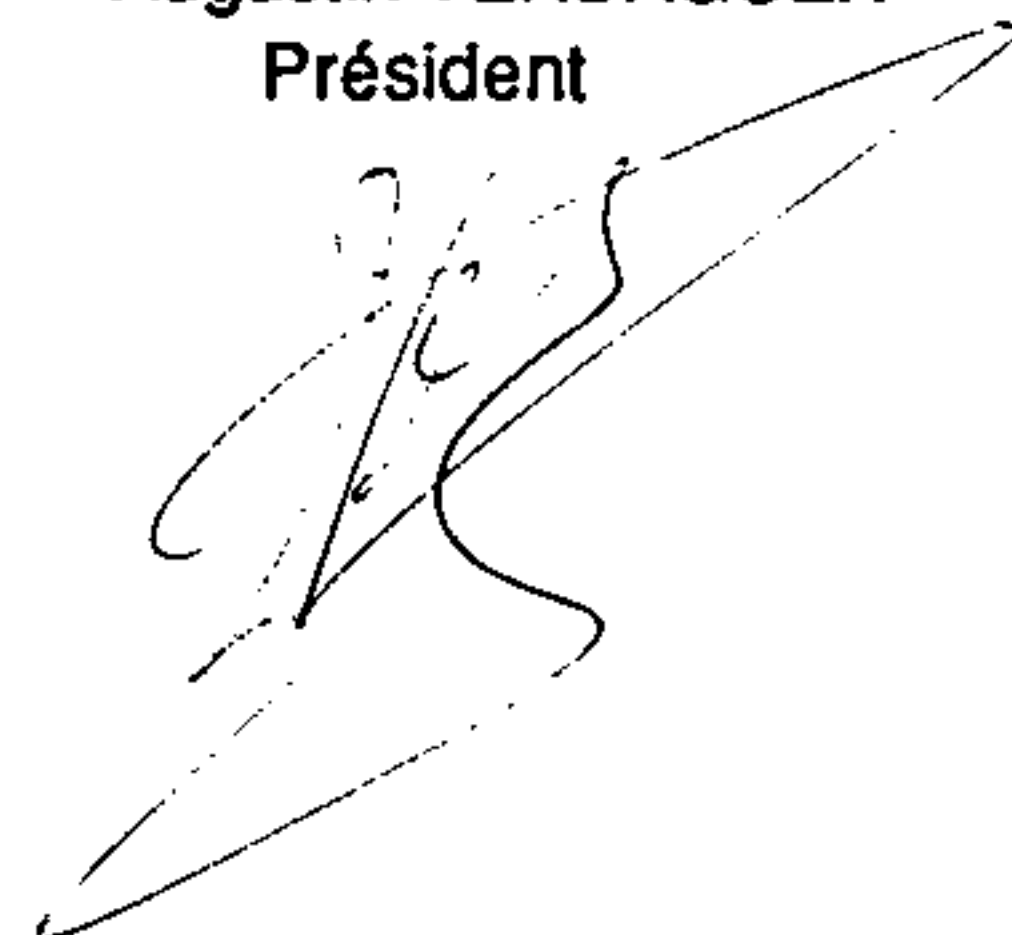
- dresser rapport de ses appréciations, constatations et avis, dans les conditions prévues par les textes réglementaires, conformément aux articles 193 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait en Notre Cabinet,
Le 7 MARS 1996

Le Greffier



Augustin VERDAGUER
Président



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN EN VUE DE
LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Monsieur le Président,

Monsieur Didier CHABRIER, gérant de la Société à Responsabilité Limitée " N. D. K.", au capital de 3.151.530 francs, dont le siège social est à PERPIGNAN (66) Avenue du Maréchal Juin et Route d'Elne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro B 379.492.374,

a l'honneur de vous exposer que sa société envisage une fusion par absorption de la Société Civile "FINANCIERE TRESSOL - CHABRIER" au capital de 10.000 francs dont le siège social est à BEZIERS (34) 29, Avenue du Maréchal Juin immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro D 378.628.929. Dans ce cadre, la Société Civile "FINANCIERE TRESSOL - CHABRIER" ferait apport à la Société "N. D. K." de l'ensemble de son actif, et des éléments de son passif, rémunéré par l'attribution de parts de la Société "N. D. K.", selon les conditions et modalités qui seront définies par le projet de traité à intervenir.

En conséquence, il a l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la désignation de la FIDUCIAIRE DE FRANCE représentée par Monsieur Michel CORNUT, dont le siège est à MONTPELLIER (34000) 747 Rue des Apothicaires - Parc Euromédecine, en qualité de Commissaire aux apports, chargé, conformément à l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966, de vérifier les apports en nature effectués par la Société Civile "FINANCIERE TRESSOL - CHABRIER", et d'en faire le rapport.

Fait à PERPIGNAN
le 19 février 1996

S.A.R.L. "N.D.K."
MR Didier CHABRIER

